



délibération

du Bureau syndical

Séance du 20 décembre 2024

Mise en valeur d'un transformateur à Saint-Divy

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 13

Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec) reçu pouvoir de Hervé HERRY

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

▪ **Excusés :** Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Est élu secrétaire de séance : Xavier BOREL

□ □ □ □

Mise en valeur d'un transformateur à Saint-Divy **Délibération B2024-56**

La commune de Saint-Divy a sollicité le SDEF et ENEDIS pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité. Les travaux et le financement sont assurés par la commune.

Dans le cadre d'un partenariat, ENEDIS et le SDEF apporte chacun un soutien financier de 400 € par poste.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par une convention tripartite commune/ENEDIS/SDEF.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention tripartite,
- décide le versement de 400 € imputés à l'article comptable 65734,
- autorise le président à signer ladite convention.

Le 31 mars 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Xavier BOREL

